

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Claire Richard et consorts – Quelle transparence lors d'une découverte archéologique, bien commun et public par excellence ?

Rappel de l'interpellation

Lors de l'émission Forum du 15 juin 2016, nous avons appris incidemment que les travaux en cours dans le cadre du chantier de construction mené par le Comité international olympique (CIO) avaient mis au jour des trésors d'archéologie.

Aucune communication n'a été faite par les services cantonaux, si bien qu'on ne connaît pas le niveau d'importance des découvertes réalisées.

Il semble en outre que bon nombre de vestiges découverts sont déjà ou vont être détruits pour permettre la poursuite de la construction du bâtiment projeté.

Dans ce cadre très discret, le public n'a pas été associé à cet important événement archéologique, pourtant révélateur de nos racines vaudoises communes.

Aussi, les soussignés prient le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Quels sont la nature et le niveau d'intérêt archéologique des découvertes effectuées sur le site du chantier du CIO ?*
- 2. Pourquoi aucune visite publique n'a-t-elle été organisée sur le chantier après les découvertes, par exemple pendant l'intervention des archéologues ?*
- 3. Quelle est la pratique de l'Etat en matière d'ouverture provisoire au public de tels sites ? Existe-t-il des directives internes aux services qui s'appliquent dans ce genre de situation ?*
- 4. Plus généralement, quel est l'usage en matière de communication de découvertes archéologiques ?*

Nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.

Souhaite développer. (Signé) Claire Richard et 13 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

Les investigations qui se sont déroulées sur le chantier du nouveau siège du CIO sur le site de Vidy constituent des fouilles préventives. Il s'agit de documenter un site voué à la destruction en raison d'un projet immobilier. Ce type d'intervention implique des contraintes particulières. La priorité est de respecter les délais tout en documentant complètement le site et en collectant les vestiges qui seront étudiés et conservés. Un tel chantier contraint en outre à prendre des mesures de sécurité particulières. L'Archéologie cantonale estime qu'il est important de communiquer les découvertes et de partager avec le public et le monde scientifique les avancées dans la connaissance qu'elles permettent. Toutefois, elle juge aussi qu'il faut assurer cette communication sans perturber le travail des archéologues et une fois que les recherches sont suffisamment avancées pour garantir la fiabilité des informations diffusées. Chaque fouille archéologique constitue un cas particulier et la communication des résultats est organisée et planifiée en fonction des contraintes propres à chaque chantier.

L'émission radiophonique à laquelle fait référence l'interpellation posait la question de la conservation in situ des vestiges mis au jour sur le site du CIO. De fait, il s'avère extrêmement rare que des découvertes archéologiques puissent et doivent être conservées sur le site. Cela se justifie par exemple pour des ensembles monumentaux en pierre ou pour des mosaïques, mais une telle présentation sur un site s'avère pratiquement impossible pour des constructions de bois. Il s'agit en effet d'un matériau gorgé d'eau, préservé par l'humidité, qui ne résisterait pas à une exposition durable.

A la suite de ces remarques préliminaires, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre aux questions soulevées par l'interpellation.

1. Quels sont la nature et le niveau d'intérêt archéologique des découvertes effectuées sur le site du chantier du CIO ?

Devant le château de Vidy, la fouille a livré près de 150 tombes faisant partie au Moyen Age du cimetière qui jouxtait l'ancienne église paroissiale de Vidy. A côté de cet espace funéraire a été mise au jour une série de constructions sur poteaux également d'époque médiévale. Cette dernière découverte constitue indéniablement une nouveauté. Il s'agit des premiers bâtiments du Moyen Age attestés à Vidy. En outre, les archéologues ont mis en évidence des aménagements de l'époque bernoise et moderne : tronçons de voie, cour pavée et bâtiments qui figurent sur les plans cadastraux du 18e siècle.

Les vestiges les plus considérables concernent la période romaine. Il s'agit de puissants enrochements et de centaines de pieux en chêne qui servaient à assurer la protection de la rive contre l'érosion. Chaque fois que cela a été possible, les pieux et les poutres ont été prélevés en vue de leur étude et de leur conservation. Les fouilles ont également mis en évidence des portions de quais aménagés, un ponton en bois et une rampe en pierre. Les vestiges d'un grand entrepôt ont aussi été dégagés. Cet ensemble conforte la thèse que Vidy constituait un port commercial important dans l'Antiquité. La fouille donne ainsi un aperçu des berges antiques de Lousonna et de son activité économique qui fit sa prospérité. Elle présente donc un intérêt scientifique majeur.

2. Pourquoi aucune visite publique n'a-t-elle été organisée sur le chantier après les découvertes, par exemple pendant l'intervention des archéologues ?

Plusieurs visites publiques ont été organisées pour les personnes habitant le quartier, pour les collaboratrices et les collaborateurs du CIO et pour les membres de l'Association Pro Lousonna pendant le déroulement du chantier. Les conditions particulières de cette fouille n'ont en revanche pas permis d'ouvrir les portes au public en raison des contraintes de temps et de sécurité. En revanche, un communiqué de presse a été diffusé le 22 juillet 2016 et un article a paru dans la Feuille des avis officiels du mardi 26 juillet 2016. Ces deux publications décrivaient les découvertes réalisées près du château de Vidy.

3. Quelle est la pratique de l'Etat en matière d'ouverture provisoire au public de tels sites ? Existe-t-il des directives internes aux services qui s'appliquent dans ce genre de situation ?

Le calendrier des travaux de construction dicte les délais d'exécution des investigations archéologiques pour les fouilles préventives menées dans le canton. Les archéologues travaillent à flux tendu. Dans ces conditions, il n'est pas toujours possible de ménager du temps pour accueillir le public sur les chantiers de fouilles en cours. De surcroît, quand les fouilles se déroulent dans des chantiers de construction, l'accès est interdit sans équipement de sécurité. L'ouverture au public impose donc la mise en place de parcours sécurisés. Néanmoins, l'Archéologie cantonale organise des visites chaque fois que cela est réalisable. Ainsi, une journée porte ouverte a été mise sur pied le 28 mai dernier sur la fouille celtique de la RC 177 près de Vufflens-la-Ville et elle a rencontré un vif succès.

Une directive interne à l'Archéologie cantonale vise à permettre l'accès provisoire au public de fouilles programmées pour autant que les conditions de sécurité soient assurées et que la visite ne perturbe pas le bon fonctionnement du chantier. C'est dans le respect de cette directive que l'Archéologie cantonale a organisé plusieurs journées portes-ouvertes sur le chantier-école de l'Université de Lausanne à Lausanne-Vidy Boulodrome.

4. Plus généralement, quel est l'usage en matière de communication de découvertes archéologiques ?

En général, la communication des découvertes archéologiques a lieu une fois que les interventions sur le terrain sont terminées ou touchent à leur fin. Cette politique évite de drainer des visites inopportunes lorsque les délais de fouilles nécessitent que les archéologues se consacrent pleinement à leur travail de dégagement et de documentation des vestiges. Elle donne aussi aux spécialistes le temps indispensable pour effectuer les premières analyses des découvertes. Ce délai permet de fournir au public des données plus complètes et plus fiables.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 octobre 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean